

Lettre de D'Alembert à Rapedius de Berg, 21 février 1783

Expéditeur(s) : D'Alembert

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Informations sur le contenu de la lettre

IncipitJ'ai communiqué à l'Académie française le savant ouvrage...

RésuméEn rép. à l'envoi de son ouvrage, programme du prix pour janvier 1784. Prix de l'Acad. fr. attribué en [janvier 1783] aux Conversations d'Emilie de Mme d'Epinay. Le prix exclut les ouvrages de jurisprudence locale, comme celui de Rapedius de Berg.

Justification de la datationNon renseigné

Numéro inventaire83.15

Identifiant2101

NumPappas1962

Présentation

Sous-titre1962

Date1783-02-21

Mentions légales

- Fiche : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la ficheIrène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettre Non renseigné

Publication de la lettre Bulletin du bibliophile belge, Bruxelles, 1852, IX, p. 338-339

Lieu d'expédition Paris

Destinataire Rapedius de Berg

Lieu de destination Bruxelles

Contexte géographique Bruxelles

Information générales

Langue Français

Source impr.

Localisation du document Non renseigné

Description & Analyse

Analyse/Description/Remarques Non renseigné

Auteur(s) de l'analyse Non renseigné

Notice créée par [Irène Passeron](#) Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

Notice bibliographique

Type : texte imprimé, monographie

Titre(s) : Bulletin du bibliophile belge... Tome VII (-IX) [Texte imprimé]

Publication : Bruxelles, 1850-1852

Description matérielle : in-8°

vol IX, p 338-339
(N° 10, 1852)

Autre(s) auteur(s) : Chénedollé, Charles Auguste Liout de (1797-1862), Éditeur scientifique.

Notice n° : FRBNF30232591

Exemplaires et notes (2)

- 1 Tolbiac - Rez-de-jardin - magasin
8- Q- 108 support imprimé
- 2 Tolbiac - Rez-de-jardin - magasin
Z PAYEN- 1324 support imprimé
Voir détail exemplaire

T. 9 vol IX 17-12-2005
(c'est le bon)p 338-339
photocopie!

D'Al à Respectus de Berg

21/02/83

Pap 1962

Omis et 1783 modifiés
à cheval de 1783

Bulletin de bibliophile belge
Bruxelles, 1852

— 326 —

lettre détaillée sur ce qu'il avait dit, t. VII, p. 308, que M. A. nand s'était trompé en assurant (avec raison) qu'il existait encore des ouvrages de l'impératrice Eudocie, et sur ce que le même journaliste disait que le public ne jouit point encore du poème d'Eudocie à la louange de saint Cyprien, quoique ce poème ait été publié dès 1782 par M. Bandini. Le rédacteur de l'Année littéraire n'a point publié cette lettre et l'a gardé. Je n'en ai qu'une minute informée.

Les auteurs du *Journal de Paris* en avaient fait autant en janvier 1783. Ils n'imprimèrent pas, à raison de la gravité du sujet une lettre que je leur avais envoyée. Elle est relative à la proposition de distinguer par une marque quelques verbes français dont la terminaison est la même dans différents temps.

(La suite à la prochaine livraison.)

Correspondance littéraire de RAPHAËL DE BERG.

En 1780, sur la proposition du marquis de Chasteler, l'Académie de Bruxelles mit au concours la question suivante : *Depuis quand le droit romain est-il connu dans les Pays-Bas, et depuis quand y a-t-il force de loi ?* Jamais depuis l'institution de l'Académie, aucune question n'a provoqué autant de réponses.

Huit mémoires répondirent à l'appel de l'Académie ; celui de Ferdinand-Pierre Rapadius de Berg, avocat de Bruxelles, obtint le palma, à l'unanimité des suffrages. Des accessits furent accordés à deux dissertations du chanoine Heylen, de Bettman, de l'avocat B. pont et de Verhoeven. Les trois autres mémoires, dont un en latin et l'autre en flamand, furent jugés trop insignifiants pour obtenir une mention quelconque. Quelques Académiciens sur cette occasion, des rapports plus ou moins étendus sur le respectif des ouvrages présentés au concours. Les rapports de M. Gérard et de l'abbé Ghesquiere peuvent être regardés comme de véritables dissertations, où la question fut envisagée sous tous

et traité avec beaucoup de développements. Il est à regretter qu'ils soient restés enfouis dans les cartons de l'Académie.

• Dans l'introduction qui précède son Histoire du droit romain au 17^e siècle, M. de Savigny a donné une courte analyse du mémoire de Rapedius de Berg. Ce savant juriconsulte allemand, qui est sans doute un des juges les plus compétents en cette matière, reconnaît que cette production a coûté un immense travail, et que, quant à l'histoire des provinces belgiques, c'est un ouvrage très-utile.

• Le mémoire de M. de Berg a été inséré dans les *Mémoires sur les questions proposées, en 1780, par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, qui ont remporté les prix et les couronnes en 1782*, in-4°, où il occupe xv et 215 pages, sans les tables, la table des auteurs cités et l'errata.

• Les quatre autres mémoires sur la même question ont aussi été insérés dans ce volume ; mais il est à remarquer que ces pièces ne sont pas publiées telles qu'elles avaient été présentées : car, d'un côté, de Berg fit de nombreuses additions à son travail, et d'un autre côté, une commission nommée par l'Académie, et composée de Gérard, du comte de Franck, de l'abbé Ghesquier et du secrétaire perpétuel des Roches, avait été chargée de revoir les mémoires avant leur publication et d'y faire les corrections qui y seraient jugées nécessaires.

Nous ajouterons à ces curieux détails que nous empruntons à L. Gérard (*), ce que dit M. Heitz (†) du mémoire de Rapedius de Berg : « C'est l'ouvrage qui jusqu'au commencement de ce siècle a donné à de Berg une réputation de grand juriconsulte, et qui prouve comment, par des recherches nombreuses et parfois savantes, avec des airs d'érudition et un ton de maître, on peut, pendant quelque temps, accréditer des propositions paradoxales. M. de Savigny, tout en reconnaissant que cette production a dû coûter à de Berg beaucoup de peine, déclare qu'elle trahit une ignorance complète de l'histoire de droit romain et qu'il n'y reçoit nulle critique histo-

(*) *Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la révolution brabançonne*, II, p. 447.

(†) *Mémoires sur l'ancien droit belge*, dans les *Mémoires imprimés de l'Académie*, t. XX, partie 1^{re}, p. 323.

rième. L'application directe du droit romain dans les Pays-Bas ne
a été effective pendant quelque temps ; mais il ne faut pas croire
à une perte totale de ce droit du x^e au xiv^e siècle et à sa renaissance
au xv^e. Il n'est pas tout à fait exact de dire qu'à l'exception d'un
petit nombre de règles adoptées dès le xv^e siècle, le droit romain
n'ait eu force de loi dans aucun de nos districts avant le xv^e, et que
durant ce dernier siècle, il ne l'ait eu que dans le ressort des
Coutumes de Lille, de Valenciennes, de Malines et d'Ypres et des au-
tres villes et districts ressortissant au conseil de Flandre. Depuis
la renaissance, le droit romain était généralement considéré chez nous
comme loi subsidiaire, supplétive. Un texte formel de loi n'était
nécessaire pour produire cet effet ; l'usage, la jurisprudence, le
consentement tacite du législateur complétaient la loi.

Tout sur du succès qu'il avait obtenu à l'Académie de Bruxelles,
Rapodius de Berg envoya, le 10 février 1783, son mémoire à l'Académie
française, afin de prendre part au concours qui avait pour
but l'utilité, concours que venait de fonder (en 1780) le baron
de Montyon, sans se nommer.

Le prix était une somme de 1,300 francs à adjuger pour le meilleur
ouvrage le plus utile au bien temporel de l'humanité, à l'exclu-
sion des arts et des sciences. Le 10 janvier 1783, l'Académie l'a
accordé une première fois à madame d'Épinay, pour son livre
intitulé : *les Consérations d'Émile*, lequel avait paru en 1781, et
eut successivement plusieurs éditions : elle avait en pour con-
currense madame de Genlis, autour du livre : *Adèle et Théodore*.
On disait devoir être préféré au sien. C'est en réponse à cet avis
de Rapodius de Berg que lui fut écrite la lettre suivante par d'Alembert,
secrétaire perpétuel de l'Académie française :

Monsieur,

J'ai communiqué à l'Académie française le savant ouvrage qui vous a mérité
l'honneur de m'envoyer pour être admis au concours de cette année, et de
quel que vous avez jointe à cet ouvrage. La compagnie me charge d'avoir l'honneur
de vous envoyer en réponse le programme du prix qu'elle doit donner au
mois de janvier prochain. Elle avait publié l'année dernière un programme par
lequel le prix a été donné, au mois de janvier de cette année, à un excellent ou-
vrage sur l'éducation, intitulé : *les Consérations d'Émile*, par madame d'É-
pinay, femme de beaucoup d'esprit et de mérite, demeurant à Paris.

Vous verra, Monsieur, par le programme ci-joint : 1^o que vous n'avez pas exactement informé des conditions du concours ; 2^o que l'Académie exclut de tous les ouvrages de jurisprudence écrite, et malheureusement le vôtre, qui excellent qu'il soit d'ailleurs, lui parait être de ce nombre, au moins à la plus grande partie. Cependant, comme cet ouvrage renferme aussi plusieurs vues générales et utiles à la jurisprudence de toutes les nations, l'Académie se réserve de décider dans le temps s'il doit être admis au concours. Il est de plus à souhaiter, pour faciliter ce jugement, que votre livre fût plus ou plus répandu à Paris.

Recevez tout nos remerciemens du beau présent que vous m'avez fait, ainsi de votre obligeante lettre, et agréés l'hommage des sentimens respectueux à lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
D'Azunars,

A Paris, ce 21 février 1765.

Secr. perp. de l'Acad. française.

Dès que son mémoire avait été imprimé, Rapelius de Berg s'était béc d'en adresser des exemplaires aux ministres de l'Académie et grand nombre de ses amis et connaissances. Parmi les lettres de félicitations qu'il reçut à cette occasion, nous avons sous les yeux celles des abbés Chesquiere, Erast et de Fallar, de Boour, du des Roches, de Fierlant, de K. Coloma, d'Armand-Joseph de Béthune, de du Charost, etc. Nous publierons ici celles de ces ministres qui nous ont paru offrir le plus d'intérêt :

Monsieur,

Dans la séance de ce jour, l'Académie a couronné le mémoire français portant pour devise : *Leges sacralissime, etc.*, etc., dont à l'ouverture du billet vous avez été reconnu auteur. J'ai eu l'honneur de vous informer plus tard du jour où vous cueillez la palme que vous voulez de mériter bien glorieusement, ainsi que des arrangements qui seront pris par rapport à l'inspiration. En attendant, Monsieur, agréés que je vous félicite sur vos succès. Après avoir mérité une première Couronne dans un pays étranger, votre gloire n'eût pas été complète si vous n'en aviez remporté une seconde, peut-être plus honorée, dans le sein de votre patrie.

Je suis avec une profonde estime, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
J. Des Boours,
Secrét. perpét.

Bruxelles, le 17 octobre 1762.

L'auteur, qui a terminé p. 344
est signé Alexandre PINCHAAT